L'ABEILLE

DE LA

NOUVELLE-ORLEANS

Journal Quotidien

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

—Paraissant le—

SAMEDI MATIN

—ET—

Renfermant toutes les Matières Publiées pendant la Semaine dans l'Edition Quotidienne.

Edition Hebdomadaire

En An	$3 00
Six Mois	1 50
Quatre Mois	1 00

On s'abonne à la Semaine avec les Porteurs et le Marchands de Journaux.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Des dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger ;

Un Bulletin Maritime ;

Une liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans ;

Une liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans.

Un Bulletin Financier ;

Un Bulletin Commercial ;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins fer

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

323 - CHARTRES - 323

L'EDITION HEBDOMADAIRE,

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

Bureaux et Ateliers

323 RUE DE CHARTRES,

Entre Conti et Bienville

VENTES A L'ENCAN.

Morgan & Pedersen

Vente pour Effectuer un Partage.

Jeudi, 16 février 1905.

Propriété de Valeur,

Centre Commercial.

132 RUE CARONDELET,

Entre les rues Canal et Commune, llet borné par la rue St-Charles.

Aussi Propriétés rue du Camp, Près du Site de la Nouvelle Poste

EN VERTU d'un décret en partage dans le procès d'Elise A. Gilmore vs Thomas N. Gilmore et als, No 72,552—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, je procéderai à la vente à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, JEUDI le 16 février 1905, à midi, des propriétés ci-après décrites, aux termes et conditions ci-dessous mentionnées, à savoir—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, servitudes, etc., y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Carondelet, St. Charles, Canal et Commune, désigné comme lot No 7 sur un plan fait par Hugh Grant, voyer daté le 10 février 1841 et annexé à un acte passé pardevant Félix Grima, ancien notaire, le 12 février 1841, d'après lequel dit lot mesurant en mesure anglaise vingt pieds et deux pouces de face à la rue Carondelet, par cent pieds et deux pouces de profondeur sur la ligne de côté le séparant du lot No six, cent pieds et sept lignes sur la ligne du lot No huit et dix huit pieds et trois pouces de largeur dans le fond, lequel fait face sur une allée treize pieds deux pouces et quatre lignes de largeur à son ouverture sur la rue Commune et treize pieds de largeur sur l'issue du fond, laquelle allée est sujette à un usage commun dud. lot No sept et aux lots Nos onze et six.

Les améliorations consistant en un magasin en briques à trois étages, sujet à un bail expirant le 30 septembre 1906, loué $290 par mois.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc., appartenant ou répendant à cela, situé dans le faubourg Ste Marie maintenant Premier District de cette ville, étant le lot No trente de l'îlet borné par les rues Camp, Julia, St. Charles et Girod, mesurant vingt sept pieds de face à la rue Camp par cent quarante neuf pieds, deux pouces et trois lignes de profondeur entre lignes parallèles, faisant face dans le fond de la rue Church, le tout en mesure américaine, d'après un plan fait par Louis Briagier, voyer général, daté le 19 janvier 1836 et déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville.

Les améliorations consistant en une grande résidence en briques à trois étages, sujet à un bail expirant le 30 septembre 1905 louée $50 par mois.

3° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le faubourg Delord ou Duplantier de cette ville, ayant en mesure française soixante pieds de face à la rue du Camp sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, lequel lot de terre est désigné par le numéro Dix sur un plan fait par Joseph Pilié, ancien voyer de cette ville, le 12 août 1819 et annexé à un acte passé pardevant Philippe Pedesoux, ancien notaire, date le 19 novembre 1820.

Les améliorations consistent en un magasin double en briques, à deux étages et résidence occupée sur un côté par H. Simon, épicier, à un loyer de $30 par mois, et sur l'autre côté par N. Namias, marchand de fruits, à $25 par mois.

4° Un certain lot de terre contigu à la propriété ci-dessus décrite, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'îlet borné par les rues Camp, Delord, St Charles et Calliope, dans le premier district de cette ville, et mesurant vingt et un pieds quatre et cinq pouces plus ou moins de face à ladite rue du Camp sur une profondeur de cent vingt pieds plus ou moins, mesure américaine, ledit lot étant compris dans une plus grande portion de terre désignée sur un plan fait par Joseph Pilié, voyer, le 12 août 1819, comme le No 9, déposé en l'étude de L. T. Caire, notaire, le 9 novembre 1820.

Les améliorations consistant en un grand magasin en briques à deux étages et résidence occupée par F. Muir, menuisier, etc., à un loyer mensuel de $45 par mois.

Termes et conditions — Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur ou des acquéreurs garantis par lien de vendeur et privilèges et hypothèque spécial sur les propriétés respectivement vendues, les dits billets devant porter sept pour cent d'intérêt par an, de la date jusqu'à la maturité, et intérêt éventuelle audit taux de loyer jusqu'au paiement. L'acte de vente devant contenir la clause de cinq pour cent honoraires d'avocat sur les montants desdits billets et intérêt en cas de non paiement à la maturité. Les acquéreurs devant assumer les taxes d'Etat et de ville pour 1905 en plus et au dessus de leurs enchères, au moment de l'adjudication et de déposer 10 pour cent du montant de la de vente au moment de l'adjudication; la propriété devant être conservée assurée pour sa valeur et les polices d'assurance devant être transférées aux porteurs des billets et toutes les clauses usuelles de sécurités. Les actes de ventes devant être passés aux frais des acquéreurs pardevant James J. Wolfe notaire.

Les plans des propriétés ci-dessus peuvent être vues à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne et tous renseignements seront fournis avec plaisir par Morgan et Pedersen, agents de Propriétés Foncières et Encanteurs 331, rue Carondelet.

WILL. J. MORGAN,
Encanteur.

15 jan—15 22 29 — fév 5 12 14 18

Succession d'Elizabeth Klostermann, défunte femme de John H. Strobel.

No 74,818—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C.

EN VERTU de et conformément à un ordre de l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Div. C, daté le 12 janvier 1905 et adressé à Will. J. Morgan, encanteur, je vendrai à l'encherre publique le 21 février 1905, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 311 rue Baronne.

1° 1119 et 1121 rue Touro.

Une certaine portion de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges, servitudes et avantages et dépendences y appartenant ou de quelque façon en répendant, situées dans le 4me district de cette ville, dans l'îlet No 388, borné par les rues Touro (autrefois Union), François, et Claude et Marais, laquelle dite portion de terre fait une partie du lot No 210 dans l'îlet No 19, sur un plan original du fond du faubourg Marigny et laquelle dite portion de terre est marquée par la lettre D, sur un certificat d'arpentage de J. A. D'Hémécourt, voyer, annexé à un acte passé pardevant Abel Dreyfous, ancien notaire en cette ville le 24 juin 1882, et mesurant en mesure américaine 32 pieds de face à la rue Touro, par 128 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant un cottage double en bois couvert en ardoises contenant de chaque côté 3 chambres et cuisine, le côté 1119 contenant une cuisine extra, dans chaque cour se trouve hangar, citerne, etc.

2° Nos 616 et 618 rue Galvez. Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le premier district de cette ville, désigné par le numéro 13, dans l'îlet No 517 borné par les rues S. Galvez, Perdido, Poydras et S. Johnson, sur un devis annexé à un acte passé le 1er mai 1878 par devant O. Morel, ancien notaire en cette ville, d'après lequel devis ledit lot mesurant trente deux pieds neuf pouces de face à la rue Galvez sur une profondeur de cent trente pieds trois pouces et cinq lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant un cottage double en bois couvert en ardoise, contenant trois chambres de chaque côté, et cuisine, dans la cour se trouve un grand hangar, citerne etc.

Termes et conditions de la vente— Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un an en un et 2 ans à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de ladite vente devant être représentée par des billets du dit acquéreur à son propre ordre et par lui endossée, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, jusqu'au paiement; garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur, et privilège sur la propriété vendue, avec toutes les clauses usuelles de sécurité, cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer au dessus du montant de son enchère toutes les taxes dues et exigibles sur la propriété en 1905. Un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication, et l'acquéreur devant payer pour l'acte de vente pardevant Julian B. Habens, notaire.

Les plans sont à la Bourse des Encanteurs, 311 rue Baronne

15 jan—15 22 29—fév 5 12 19 21

VENTES A L'ENCAN.

Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE.

ENCEIGNURE ROYALE ET LIZARDI.

JOSEPH PAYSEE VS Mme SAMUEL HUGHES.

No 74,033 Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division E.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—Placide J. Spear, Encanteur—Bureau 802 rue Perdido, MERCREDI, le 15 février 1905, il sera vendu à midi, à l'encherre publique à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, en vertu de et conformément à un jugement lu et rendu en pleine cour le 3 janvier 1905, ledit jugement signé en plaine Cour le 10 janvier 1905, par l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E dans l'affaire ci dessus, la propriété ci après décrite, à savoir:

Quatre certaines lots de terre avec les bâtisses et améliorations, situés dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Royale, Dauphine, Forstall et Lizardi désignés par les Nos 6, 7, 8 et 9 de l'îlet No 8 les dits lots mesurant, à savoir : le lot No 9 formant l'enceignure Royale et Lizardi mesure 28 pieds 5 pouces et 3 lignes de face à la rue Royale par 122 pieds 5 pouces et 2 lignes de profondeur et de face à la rue Lizardi les lots Nos 6, 7 et 8 mesurant chacun 26 pieds, 7 lignes de face à la rue Royale par une profondeur de 122 pieds 5 pouces et 2 lignes. Les améliorations comprenant un cottage ayant 5 chambres, hangar, puits et citerne, désignés par le No 708 rue Lizardi

Termes et conditions—La moitié ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance, s'il y en a à un crédit d'un an garanti par hypothèque spéciale sur ladite propriété la balance du crédit devant porter intérêt à 8 0/0 par an à partir de la date d'adjudication jusqu'à paiement, l'acquéreur devant assumer le paiement des taxes de l'année 1904 en plus et au dessus du prix de l'adjudication. Le montant du crédit devra être garanti par toutes les clauses de garanties usuelles et habituelles. L'acquéreur devra déposer 20 0/0 du prix de l'adjudication avec l'encanteur pour garantir son achat. Acte de vente pardevant Robert L. Gier notaire public, aux frais des acquéreurs

E. J. Méral, Walter L. Gleason avocats

19 jan—19 22 29—fév 5 10 15

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

Kelly & Zoeller vs Jos. E Bernhardt.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 19,961—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. R H. Dawsing, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division B je procéderai à vendre à l'enchère publique, au mon entrepôt Nos 613 et 615 rue Bienville entre le Passage de la Bourse et la rue de Chartres dans le 2me District de cette ville, le SAMEDI, 11 fév ier 1905, à 10 heures a m, la propriété ci après décrite, à savoir : Un lot d'épicerie, balance, etc. Saisi dans l'affaire ci dessus, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau.—Conditions: Comptant.—WM J BRADY, Constable de la Prem ère Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.—Rice & Montgomery, avocats pour les plaignants.

31 jan—31—fév 5 11

David H. Hoffman v. A. B. Du Bois.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nile-Orléans.—Nos 19 590 et 19,502—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par les Honorables Wynne Rogers et Louis P Paquet, juges de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Divisions A et C, je procéderai à vendre à l'enchère publique, au mon entrepôt Nos 613 et 615 rue Bienville, entre le Passage de la Bourse et la rue de Chartres, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 4me jour de février 1905, à 11 heures a. m., la propriété ci-après décrite à savoir—Un cheval bai, deux wagons à quatre roues, deux jeux de harnais, etc., d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée. Conditions— Comptant —WM J. BRADY, constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.

Jas J McLoughlin avocat pour le plaignant.

24 janv—24 29—fév 4

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

Sites attrayants pour bâtir,

Faisant face aux rues Flor de et Maureepas entre les rues Crète et Swamp et

Un joli cottage et grand lot à l'encoignure des rues Florida et Crète.

Léopold Nolt et al. versus Emile Rieger, un absent

No 74,732—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C

PAR ALBERT PAUL, Encanteur Bureau 336 rue Carondelet, MARDI, le 7 de février 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement rendu et signé en cour ouverte le 21 décembre 1904 par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire de Léopold Nolt et al vs Emile Rieger, un absent, il sera vendu à l'enchère publique pour effectuer un partage, à savoir—

(1) Une lote de terr dans le troisième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Florida Maureepas Crète et Swamp, subdivisée en cinq sections à bâtir d'après le plan fait par Edgar Pilié le 17 de février 1904 désignés comme lots A, B, C, D, E F G, H, I, J, et K.

Le lot A mesurant 42 pieds 1 pouce de face à la rue Florida, 80 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Maureepas sur une profondeur et façade à la rue Crète de 164 pied 6 pouces et 3 lignes, lot 159 pieds 10 pouces et 3 lignes sur la ligne du lot B

Les améliorations consistant en un confortable cottage résidence avec bâtisse d'écurie etc et portant le numéro municipal 1603 rue Crète.

Les lots B, C, D, E, F, G, H, I, J et K sont contigus l'un à l'autre et mesurant chacun 32 pieds de face sur deux rues Florida et Maureepas sur 159 pieds 10 pouces et 3 lignes.

Ces splendides lots sont exceptionnellement élevés et leurs proximités aux Fair Grounds, station des chars Orleans (Orleans Barn) et à un llet d'une double ligne de chars urbains, en font des sites d'une spécialité attrayante pour cottages simple et double

Conditions Un tiers ou plus comptant, et la balance payable douze mois après date de l'adjudication avec 8 0/0 d'intérêts sur les paiements différés, garantis par lien et privilège sur n'importe laquelle partie de la propriété vendue jusqu'au paiement final.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant John G. Zaestis, notaire. Un dépôt de 10 0/0 exigé au moment de l'adjudication.

Louis P. Bryant, avocat.

5 jan—5 8 15 22 29—fév 5 7

Will. J. Morgan.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession d'Elizabeth Klosterman, femme décédée de John H. Strobel.

No 74,818—Cour Civile de District, Division C

EN VERTU de et conformément à un ordre de l'Honorable John St-Paul, de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 12 janvier 1905, et adressé à Will. J. Morgan, encanteur, je vendrai à l'encherre publique, le 1er février 1905, à 11 heures a. m., à la résidence Nos 1119 et 1121 rue Touro, la propriété ci après décrite:

1 lit Victoria et literie; 1 armoire avec double portes à miroir, 1 toilette, avec dessus en marbre, 1 lavabo avec dessus en marbre, 1 berceuse, 1 pendule, 4 chaises de chambre à coucher, 1 dresser, 1 table à manger avec allonges, 1 sofa lit de repos, 1 petite table et 6 chaises

Conditions—Comptant.

WILL. J. MORGAN
Encanteur, 331 rue Carondelet.

22 jan—22 29 — fév 1

Cicero A. Ramsey.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Splendide encoignure Commerciale No 1201 rue Decatur à l'encoignure de la rue Hôpital.

Dans la succession de Veuve Marius Jacques Jartoux.

No 74,880—Cour civile de District pour la Paroisse d'Orléans — Division B.

PAR CICERO A RAMSEY, Encanteur—JEUDI, le 23 février 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre daté et signé le 20 janvier 1905, par l'Hon. Fred D. King juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Hôpital, Decatur, Chartres et Quartier, lequel dit lot mesurant vingt et un pieds onze pouces de face à la rue Decatur sur soixante et onze pieds, un pouce et quatre lignes de profondeur et façade à la rue Hôpital

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en un et deux ans de crédit en billets de l'acquéreur, specialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 0/0 d'intérêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final; 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès pour enforcer la collection des billets; l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1905, en sus et au-dessus du prix de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Robert F. Upton, notaire; un dépôt 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

CICERO A. RAMSEY,
Encanteur.

Charles I. Dénéchaud, avocat.

22 janv—22 29—fév 5 12 19 22 23

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mme John Maher.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 74,085—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont on peuvent se avoir) pour lesquelles le compte final présenté par John Maher comme exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Frank McGloin, avocat.

25 janv—25 29—fév 3

Succession de George Henderson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 68,661—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont on peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Adam S Perkins, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Johnston Armstrong, avocat.

25 jan—25 29—fév 3

Succession de Wilhelmina Heft.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 72,210—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont on peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Charles Karst administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Fenner, Henderson & Fenner, avocats.

23 jan—23 26 — fév 1

VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Double, Nos 1527-29 rue Bourbon. Maison Triple, Nos 1636 38-40 rue Bourbon. Cottage Simple, No 1736 rue N. Remparts. Rangée Triple, Nos 1755 60 62 Rue N. Remparts

A l'Encan, MARDI le 28 février 1905 à Midi, à la Bourse, 311 rue Baronne

Toutes ces propriétés se louent régulièrement et feront un placement No 1 pour un acquéreur de moyens limités.

SOUS et en vertu d'un ordre de l'Honorable Division C, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans ledit ordre daté et signé le 18 janvier 1905, et adressé à Joseph L. Onorato, encanteur, je vendrai à l'enchère publique MARDI le 28 février 1905, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, dans l'affaire de la succession de Jeanne Claude Gaillat, dossier No 74,248 la propriété ci-après décrite.

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges servitudes et avantages la dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourbon (autrefois Bagatelle), Dauphine (autrefois Grande Hommes), Bourgogne (autrefois Grape) et Tonto (autrefois Union), le dit lot mesurant soixante pieds de face à la rue Bourbon (autrefois Bagatelle), sur une profondeur de trente pieds, et les améliorations sont connues par les Nos municipaux 1527—29 rue Bourbon.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies privilèges avantages et servitudes y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Nord Romparts (autrefois Remparts), St Antoine, Bourgogne (autrefois Grape) et Kerlerec; ledit lot de terre mesurant en mesure américaine soixante sept pieds neuf pouces de face à la rue Nord Romparts (autrefois Remparts) sur soixante pieds de profondeur et face à la rue St Antoine, et les améliorations sont connues par les Nos municipaux 1756 et 1758, 1760 et 1762 rue Nord Romparts, devant être vendues séparément.

3° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qu's'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, ou de quelque façon en dépendant situé dans le Troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Nord Romparts (autrefois Remparts), Bourbon (autrefois Bagatelle), Bourgogne (autrefois Grape) et St Antoine, lequel dit lot de terre mesurant soixante pieds de face à la rue Nord Romparts sur une profondeur et façade de soixante pieds à la rue Bourbon et les améliorations sont connues par les Nos municipaux 1636 1638 et 1640 rue Bourbon.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance devant être payée en un et deux ans en mensualité égaux, la portion de crédit étant représentée par des billets des acquéreurs, portant sept pour cent d'intérêt par an, payable mensuellement et devant être garantis par lien de vendeur sur la propriété, le transfert de la police d'assurance et par une stipulation pour dix pour cent (10 0/0) honoraires d'avocat en cas de défaut de paiement, et toutes les clauses nécessaires propres et usuelles de sécurité. Les actes de vente devant être exécutés par F. D. Charbonnet notaire de cette paroisse, aux frais des acquéreurs respectifs, ledit acquéreur devant aussi payer les taxes pour l'année 1905 aussi bien que les frais de l'acte et de déposer 10 0/0 au moment de l'adjudication avec

BERNARD TITCHE, Esq. Avocat.

J. L. ONORATO Encanteur,
Bureau 803 rue Baronne.

22 jan—22 29 - fév 5 12 19 26 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETE DU QUATRIEME DISTRICT A L'ENCAN!!

LA BANQUE DE QUATRE RESIDENCES, Nos 2627-29 31-33 Rue Rousseau coin Quatrième, il sera vendu à l'Enchère Publique, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 Rue Baronne MARDI, le 14 février 1905, à midi la propriété ci-après—

PRÉVIDEMMENT, à MIDI.

SUCCESSION DE FREDERICK S. LYON.

No 74,241—DIVISION E—COUR CIVILE DE DISTRICT, PAROISSE D'ORLEANS

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division E ledit ordre daté le 23 novembre 1904 je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, MARDI, le 14 février 1905, à midi la propriété ci-après—

Deux lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Quatrième District de cette ville, désignés par les Nos 1 et 2, de l'îlet No 11 (maintenant 49) borné par les rues Rousseau, Quatrième, Troisième et St Thomas (autrefois Felicity). Ces lots d'après le plan No 58 dans les registres de G. R. Stringer, ancien notaire, ledite lots mesurant comme suit, à savoir: Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Rousseau et Quatrième et mesurant 32' de face à la rue Rousseau sur 118' 10" de profondeur et façade à la rue Quatrième, et le lot No 2, 31' 9" de face à la rue Rousseau sur 118' 10" de profondeur entre lignes égales et parallèles. Les améliorations sont connues comme les Nos 2627—29—31—33 rue Rousseau.

Conditions — Un tiers ou plus comptant à le lien de l'acquéreur, et la balance s'il y en a à un an ou un et deux ans de crédit à l'option d'où acquéreur avec 8 pour cent d'intérêt à la date de l'adjudication le même devant être garanti avec 5 pour cent honoraires en cas de nécessité d'un procès pour en forcer le paiement de cela par le privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. Les taxes de 1904 et 1905 devant être payées par les acquéreurs en plus et au dessus du prix de l'adjudication. 10 pour cent du prix devant être déposé avec l'encanteur au moment de la dite adjudication, et les bâtisses sur les dites propriétés devant être assurées par les acquéreurs l'assurance devant être payée en cas de feu aux porteurs des billets devant être fournie par les acquéreurs en renouvellement de la portion de crédit du prix. Les actes de vente devant être exécutés pardevant Francis D. Charbonnet, notaire, aux frais des acquéreurs

J. L. ONORATO.
Encanteur et agent de Propriété Foncières, 303 rue Baronne

P. A. Dacros, avocat.
F. D Charbonnet, notaire.

13 janv—13 15 22 29—fév 5 12 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DOUBLE, 1108-10 RUE ST-PHILIPPE,

Bagues en Diamants et Rubis, Bracelets en Or, Boucles d'Oreilles et Autre Bijouterie.

A l'Encan, MARDI le 14 FEVRIER 1905 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, Division D pour la paroisse d'Orléans ledit ordre daté et signé le 11 janvier 1905, et adressé à J. L. Onorato Encanteur dans l'affaire de la succession de Laura Lange Dossier No 74,569 je vendrai à l'enchère publique, MARDI, le 14 février 1905 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, la propriété immeuble et mobilière, ci après—

La moitié indivis d'intérêt dans un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Philippe Dumaine, St-Claude et Romparts et désigné par le No 113, mesurant en mesure française 30 pieds plus ou moins de face à la rue St Philippe sur 63 pieds, plus ou moins, de profondeur, borné par la propriété d'Alexandre Redegrian, et sur le côté vers la rue St-Claude par la propriété de Nicholas E Théard et dans le fond par la propriété de Max Mirza. Les améliorations consistant en un cottage double, contenant de chaque côté 4 ou 5 chambres, et connues comme les Nos 1108-10 rue St-Philippe Loué au taux de $22 par mois.

La propriété mobilière comprenant:

1 bague en or imitation de diamant et rubis,	1 boîte de bagues	1 paire de boucles d'oreilles antiques.
1 boîte contenant divers bijoux,	1 épingle-cravate en diamants	1 paire de vieux bracelets en or.
1 petite boîte de divers bijoux,	1 paire de boucles d'oreilles en rubis,	1 broche.

Conditions—Pour les effets mobiliers comptant. Pour la propriété foncière un tiers ou plus comptant et la balance s'il y en a en un crédit de un et deux ans, la portion de crédit de ladite vente devant être représentée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement garantis par hypothèque spécial et lien vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer au dessus et en plus du montant de son enchère, toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en l'année 1905. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Edouard F. Henriques notaire, aux frais de l'acquéreur; un dépôt de 10 pour cent devant être fait au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO, Encanteur et Agent de Propriété Foncières, 303 rue Baronne.

MM. Henriques & Duchamp, avocats.

15 janv — 13 15 22 29 — fév 5 12 14

J. P. Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage double dans le Quatrième District,

No 2820 rue Saratoga,

Près de Fayssoux Washington.

Dans l'affaire de la succession de Wm Thompson, Sr.

No 75,058—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

PAR J. PAUL HECKER, encanteur—Bureau 830 rue Commune—JEUDI, le 16 février 1905 à midi à la Bourse d'Amsterdam de la Nouvelle-Orléans, No 311 rue Baronne en vertu d'un ordre daté le 13 janvier 1905, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division E dans l'affaire ci dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes ses bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, étant dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet No 29 borné par les rues Saratoga (autrefois St. Patrick) Sud Romparts (autrefois St. Denis) Sixième et Washington, désigné par le No (12) donné sur un certain plan fait par Henry Moelhausen, architecte et ingénieur civil, daté le 28 février 1846, et déposé avec W. J. Castell, ancien notaire de cette ville dans le livre de plans No 1.

Ledit lot de terre mesurant trente (30) pieds de face à la rue Saratoga sur cent cinquante (150) pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistant en une résidence double à un étage en bois connue comme le No 2820 rue Saratoga, contenant deux (2) chambres de chaque côté, cheminée double en briques, toit couvert en ardoises, citerne, dépendances, etc.

Conditions—Comptant, l'acquéreur assumant et payant en plus et au dessus de son enchère les taxes de 1905, et faisant un dépôt correspondant de vingt (20) pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication L'acte de vente pardevant Edward P. Cassin, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Peter G. Barquet, avocat.

J. P. HECKER,
Encanteur.

15 janv—15 22 29 —fév 5 12 16

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE

Deux Splendides Lots de Terre à Bâtir

Dans le Sixième District,

Se améliorant rapidement et près de la nouvelle ligne de chars Clio à l'encoignure des rues Howard et Upperline.

Ilet des rues Valence et Freret

—ET—

Joli Cottage Simple contigu,

No 4717 rue Howard, entre les rues Valence et Upperline.

Succession de Walter B Nugent

No 73,206—Cour Civile de District, Div. E.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, encanteur—JEUDI, le 23 février 1905 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 20 janvier 1905 par l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division E dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies, privilèges, servitudes et avantages à dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de la Nouvelle Orléans dans l'îlet No 581, borné par les rues Upperline, Howard (autrefois St. George) Valence et Freret (autrefois Long) désigné comme lot No 2 sur un certain devis et certificat d'arpentage fait par L. Dauey, ingénieur civil et voyer le 16 janvier 1905. Le dit lot de terre mesurant d'après ledit devis trente (30) pieds de face à la rue Howard, autrefois St George, sur cent vingt (120) pieds de profondeur entre lignes parallèles. Ladite propriété est désignée par le numéro municipal 4717 rue Howard.

Les améliorations comprenant un cottage simple en bois couvert en ardoises entre de la banquette, contenant galerie sur la façade et dans le fond, vestibule, 5 chambres, citerne, hangar, etc.

2° Un certain lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le même district et il touche à la propriété ci-dessus décrite, désigné comme lot No 3 sur le devis susmentionné de L. Dauey, ingénieur civil et voyer. Et ledit lot mesurant d'après ledit devis trente (30) pieds de face à la rue Howard (autrefois St George) sur cent vingt pieds (120) de profondeur entre lignes parallèles.

3° Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le même district et contigu à la propriété ci-dessus décrite, désigné comme lot No 4 sur le devis susmentionné de L. Dauey, ingénieur civil et voyer; ledit lot No 4 formant l'encoignure des rues Howard (autrefois St George) et Upperline, et mesurant d'après le dit devis cinquante deux (52) pieds et un (1) pouces de face à la rue Howard (autrefois St George) par cent vingt (120) pieds de profondeur sur la ligne de côté divisant du lot No 3, et cent vingt (120) pieds de profondeur et façade sur le côté de la rue Upperline et trente six (36) pieds et un (1) pouce sur la ligne du fond. Lesquelles dites mesures sont les mêmes que celles désignées dans le titre original de ladite propriété et plus spécialement sur un certain plan fait par J. O Hasam, assistant ingénieur